

**Centre d'aide aux victimes
d'actes criminels de la Gaspésie
et les Îles-de-la-Madeleine**

**États financiers
au 31 mars 2019**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 12
Annexes	13 - 14



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 201
107, rue Commerciale Ouest
Chandler (Québec)
G0C 1K0

T 418 689-2683

Aux administrateurs de
Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie
et les Îles-de-la-Madeleine

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L. ¹

Chandler
Le 20 juin 2019

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A113277

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Produits		
Apports		
Subventions		
Ministère de la Justice	742 940	643 130
Contributions pénales	785	4 100
Dons	885	1 975
Intérêts	2 328	891
	<u>746 938</u>	<u>650 096</u>
Charges		
Salaires et charges sociales (annexe A)	554 941	549 497
Frais d'administration (annexe B)	42 745	48 158
Frais de bureau (annexe C)	23 921	20 549
Frais de logement (annexe D)	40 215	39 517
Frais d'activités (annexe E)	4 289	3 619
Autres frais (annexe F)	1 846	2 000
	<u>667 957</u>	<u>663 340</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>78 981</u>	<u>(13 244)</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	2019			2018
	Affecté	Investi en immobilisations	Non affecté	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	27 088	9 545	49 749	86 382
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(1 057)	80 038	78 981
Affectation d'origine interne	3 014		(3 014)	(13 244)
Solde à la fin	30 102	8 488	126 773	165 363

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	78 981	(13 244)
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 057	1 222
	<u>80 038</u>	<u>(12 022)</u>
Variation nette d'éléments du fonds de roulement		
Autres créances	(3 778)	298
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	76 260	(11 724)
Encaisse au début	<u>73 441</u>	<u>85 165</u>
Encaisse à la fin	<u><u>149 701</u></u>	<u><u>73 441</u></u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Situation financière

au 31 mars 2019

	2019	2018
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	119 599	46 353
Autres créances (note 4)	7 174	3 396
	<u>126 773</u>	<u>49 749</u>
Long terme		
Encaisse assujettie à des restrictions	30 102	27 088
Immobilisations corporelles (note 5)	8 488	9 545
	<u>165 363</u>	<u>86 382</u>
ACTIF NET		
Affecté	30 102	27 088
Investi en immobilisations	8 488	9 545
Non affecté	<u>126 773</u>	<u>49 749</u>
	<u>165 363</u>	<u>86 382</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,



Administrateur

Administrateur

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif d'accueillir et offrir le réconfort et le soutien moral aux victimes d'actes criminels, d'informer les victimes d'actes criminels de leurs droits et recours, du processus judiciaire et les référer au besoin aux organismes spécialisés, d'offrir un support et un accompagnement aux victimes dans leurs démarches, d'informer et sensibiliser la population au vécu des victimes d'actes criminels et de recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature, les administrer et organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

De plus, l'organisme constate les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Intérêts

Les produits d'intérêts sont constatés lors de l'encaissement.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

L'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels qui suivent :

	Taux
Mobilier	10 %
Matériel informatique	30 %

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

3 - AFFECTATIONS GREVANT L'ACTIF NET

Au 31 mars 2019, un montant de 3 014 \$ a été transféré de l'actif net non affecté à l'actif net affecté concernant le fonds projets spéciaux. L'organisme ne peut utiliser ce montant grevé d'affectation d'origine interne à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

4 - AUTRES CRÉANCES

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
Taxes de vente à recevoir	7 135	3 355
Autres	39	41
	<u>7 174</u>	<u>3 396</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2019</u>	<u>2019</u>	<u>2019</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	36 851	28 720	8 131
Matériel informatique	25 984	25 627	357
	<u>62 835</u>	<u>54 347</u>	<u>8 488</u>
			<u>2018</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier	36 851	27 816	9 035
Matériel informatique	25 984	25 474	510
	<u>62 835</u>	<u>53 290</u>	<u>9 545</u>

6 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les autres créances (excluant les taxes de vente à recevoir) étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la société.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Notes complémentaires

au 31 mars 2019

7 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après un contrat de location échéant en 2022, à verser une somme de 73 720 \$ pour un loyer.

Ce contrat comporte une option de renouvellement automatique pour une période additionnelle de cinq ans à moins que l'une des parties ne décide d'y mettre fin par un avis écrit au moins 90 jours avant la fin du bail.

Les paiements minimums exigibles pour les prochains exercices s'élèvent à 24 118 \$ pour 2020, 24 573 \$ pour 2021 et 25 029 \$ pour 2022.

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

ANNEXE A

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
SALAIRES ET CHARGES SOCIALES		
Salaires	480 249	474 147
Charges sociales	<u>74 692</u>	<u>75 350</u>
	<u>554 941</u>	<u>549 497</u>

ANNEXE B

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Documentation et abonnement	487	323
Associations et cotisations	1 448	1 532
Représentation	53	130
Assurances	4 501	4 731
Honoraires professionnels	3 262	5 321
Déplacements	27 877	31 546
Formation	<u>5 117</u>	<u>4 575</u>
	<u>42 745</u>	<u>48 158</u>

ANNEXE C

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
FRAIS DE BUREAU		
Impression	3 309	1 654
Location	598	724
Papeterie et fournitures de bureau	7 219	5 255
Entretien et réparations informatiques	953	1 179
Publicité et promotion	1 449	876
Télécommunications	8 399	8 784
Infovac-plus	<u>1 994</u>	<u>2 077</u>
	<u>23 921</u>	<u>20 549</u>

ANNEXE D

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
FRAIS DE LOGEMENT		
Entretien et réparations	5 399	5 310
Loyer et frais afférents	<u>34 816</u>	<u>34 207</u>
	<u>40 215</u>	<u>39 517</u>

Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de la Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

	ANNEXE E	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<i>FRAIS D'ACTIVITÉS</i>		
Bénévoles	22	242
Conseil d'administration	3 144	2 956
Projet spécial - SNSVAC	674	
Reconnaissance	449	421
	<u>4 289</u>	<u>3 619</u>
	ANNEXE F	
	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
<i>AUTRES FRAIS</i>		
Frais bancaires	789	778
Amortissement des immobilisations corporelles	1 057	1 222
	<u>1 846</u>	<u>2 000</u>